



Intervention liminaire – Plénière du 30/01/20

Patrick TASSIN

*Seul le prononcé fait foi.*

Cher-e-s Collègues,

Avec cette première plénière de 2020, nous entamons une journée assez chargée en travaux, qui annonce une année qui sera sans doute elle-même très chargée. Les différents travaux programmés en 2020 montrent une nouvelle fois la forte mobilisation de notre assemblée sur nombre de sujets très divers, touchant aux enjeux multiples qui traversent notre région et, plus largement, notre société.

Vous le savez, nous sommes, par exemple, actuellement mobilisés sur les questions de transition écologique, avec notre plate-forme numérique Cartodébat en direction des citoyens.

Notre bureau vient également de décider d'engager un travail d'analyse, de réflexion et de propositions pour le futur Contrat de Plan Etat-Région qui se prépare actuellement.

Nous sommes aussi engagés, avec les Conseils de développement du Grand Est, pour poursuivre la mise en œuvre de nouvelles formes d'expressions citoyennes, avec la volonté de déboucher sur une expérimentation d'un espace où les citoyen-n-e-s puissent prendre la parole, la garder et être écoutés.

Nous envisageons également de nous pencher, en juin, sur les futures orientations budgétaires du Conseil régional afin de donner le temps à nos préconisations d'être entendues.

Comme chaque année, la journée du CESER à la foire de Châlons-en-Champagne, le mardi 1er septembre, se terminera par notre colloque que nous voulons consacrer, cette année, à la vie économique, sociale et environnementale dans les territoires ruraux.

Ces quelques éléments confirment, au-delà d'un programme de travail assez ambitieux et de la veille nécessaire pour suivre et valoriser nos travaux, que nous pouvons régulièrement sortir de notre mission centrale qui consiste à éclairer les décisions des élus. Cela nous pousse à innover dans nos pratiques, pour remplir pleinement le rôle nécessaire de la société civile organisée, celui de s'assumer pleinement comme un pilier incontournable d'une démocratie en crise qu'il faut revivifier.

Cela nous conduira d'ailleurs, aussi, cette année, à faire le point sur notre façon de travailler, notre fonctionnement, notre organisation, parce que nous sommes un CESER qui produit beaucoup de contributions, de rapports et d'avis, et qui organise beaucoup d'initiatives destinées à agiter le débat public.

Nous devons donc veiller à ce que notre charge collective de travail, la manière dont on organise nos travaux, ne soient pas trop lourds, au risque d'entraîner un essoufflement chez certains de nos membres.

C'est pourquoi notre bureau a décidé d'organiser un séminaire le 25 mars prochain sur notre fonctionnement et notre organisation. Vous y serez toutes et tous invité-e-s, et vous pouvez donc retenir cette date du 25 mars. Avec chacune et chacun d'entre vous, nous regarderons comment envisager, à l'occasion de notre mi-mandat qui approche, des évolutions pour plus d'efficacité et de fluidité, permettant à chaque membre de prendre pleinement sa part dans l'activité de notre CESER.

Cher-e-s Collègues, pour revenir à notre programme du jour, nous avons prévu de recevoir, en ce début de matinée, Monsieur Sébastien TOUZE, référent déontologue du Conseil régional du Grand Est. En effet, lors de la plénière du Conseil régional de juin 2019, un membre de l'exécutif régional avait questionné publiquement le référent déontologue régional sur la manière dont il pourrait concevoir son rôle aussi à l'endroit des membres du CESER.

Cette demande peut paraître étonnante, puisque notre CESER n'est pas amené, à l'inverse des élus, à prendre des délibérations. Comme vous le savez, nous émettons uniquement des avis ou des contributions que les élus utilisent comme bon leur semble. Ni le CESE, ni aucun CESER de France n'ont d'ailleurs vu de démarche équivalente se mettre en œuvre.

Mais, même si notre assemblée n'est absolument pas décisionnelle, et qu'elle n'est donc pas concernée par le sujet, elle apporte des éclairages et fait des propositions préparatoires aux délibérations des élus. Et Pierre Dac ayant dit que « ce n'est pas en tournant le dos aux choses qu'on leur fait face », j'ai rencontré le déontologue régional pour voir dans quelle mesure le CESER pouvait faire l'objet d'un élargissement de ses missions vers notre assemblée.

Après différentes réunions de travail, y compris avec le service juridique de la Région, nous avons retenu, avec le déontologue, la date de la plénière d'aujourd'hui

pour qu'il s'adresse directement à vous pour échanger sur l'opportunité d'engager une démarche. Or, le service juridique du Conseil régional nous a fait savoir, il y a quelques jours, que Monsieur le référent déontologue était subitement devenu indisponible pour cette séance, tout comme pour notre prochaine plénière programmée en avril prochain.

Comme quoi, même un déontologue peut manquer de déontologie, pour le moins de respect à votre égard. Et, Pierre Dac ayant aussi dit qu'« il faut une infinie patience pour attendre toujours ce qui n'arrive jamais », je pense que nous en resterons là sur ce sujet, en tout cas pour l'immédiat.

Quoi qu'il en soit, ce désistement aura au moins permis de libérer du temps pour les différents travaux que nous allons examiner aujourd'hui.

Ainsi, dans un premier temps, nous allons nous pencher sur le rapport et le projet d'avis intitulé « mettre l'emploi durable au cœur des politiques régionales – quelle stratégie pour la région Grand Est ? » que nous vous proposons suite à une saisine du Président Rottner.

Le deuxième dossier que nous examinerons concerne également une saisine du Président Rottner sur un sujet inhabituel pour la Région, celui de la sécurité, intitulé « l'action du Conseil régional en matière de sécurité, gage de liberté et de bien vivre-ensemble pour nos concitoyens dans notre région ». Ce sujet est complexe, peut-être délicat, mais la parole du CESER sur cette question peut venir très certainement apporter un éclairage nouveau et utile.

Après l'emploi et la sécurité, nous aborderons un des sujets de société majeurs actuellement, celui de l'orientation. Ce projet d'avis, « investir dans l'orientation tout au long de la vie » est, quant à lui, le fruit d'une auto-saisine.

Nous validerons ensuite une contribution du CESER sur la construction d'une stratégie régionale de biodiversité lancée par le Conseil régional.

Cette contribution sur la stratégie régionale de biodiversité sera suivie de la présentation d'une troisième prospective territoriale engagée par notre groupe de travail spécialisé. Après la prospective sur la zone d'emploi de Chaumont-Langres en octobre dernier, celle sur Sélestat en décembre, celle sur Saint-Dié des Vosges vous sera présentée en fin de journée, toujours en lien avec le Conseil de développement concerné, dont nous saluons la présence d'une délégation.

Enfin, nous terminerons notre ordre du jour par une présentation du travail réalisé en partenariat avec l'INSEE sur l'internationalisation de l'économie.

Voilà, Cher-e-s Collègues, les quelques informations que je souhaitais vous donner à l'ouverture de nos travaux de ce jour.

Je vous remercie.

Patrick TASSIN | 30 janvier 2020